



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 208.

M. KINEW propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 208 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (continuité de l'apprentissage)/The Public Schools Amendment Act (Continuity of Learning)*.

Il s'élève un débat.

M. KINEW intervient.

M. le *ministre* WISHART, M. ALLUM, M^{mce} KLASSEN ainsi que MM. EWASKO, GERRARD et TEITSMA posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* WISHART, M. ALLUM et M^{mce} KLASSEN interviennent. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

POUR

ALLUM
FONTAINE
GERRARD
KINEW
KLASSEN
LAMOUREUX
LATHLIN
LINDSEY

MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SELINGER
SWAN
WIEBE 15

CONTRE

BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE

MARTIN
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH
SMOOK
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI..... 35

M^{me} FONTAINE présente la proposition suivante :

Proposition n^o 3 : Appui à l'égard des réfugiés et des nouveaux arrivants

Attendu :

que le Canada accueille depuis très longtemps des réfugiés et des immigrants et que son identité nationale est fondée sur des valeurs de diversité, d'acceptation et de tolérance;

que le gouvernement fédéral et le Parlement canadien ont mis de l'avant ces valeurs en accueillant des milliers de réfugiés syriens et en annonçant une stratégie visant à offrir l'asile aux survivants yézidis du génocide perpétré par l'État islamique;

que les Manitobains sont préoccupés par l'interdiction de voyage inconsidérée et injuste qui a été annoncée récemment aux États-Unis et qui cible injustement les nations à prédominance musulmane;

que l'interdiction de voyage indique que, pour le moment, les États-Unis ne peuvent à juste titre être considérés comme pays sécuritaire en vertu des normes établies par l'Entente sur les tiers pays sûrs;

que la suspension de cette entente serait une mesure pratique en vue d'inciter les réfugiés et les demandeurs d'asile à se présenter aux autorités appropriées plutôt que de braver des conditions froides et dangereuses pour entrer au Canada et qu'elle allègerait le fardeau des résidents d'Emerson et des collectivités environnantes;

que le plafond actuel empêchant le secteur privé de parrainer plus de 1 000 réfugiés restreint la capacité des Canadiens à répondre aux besoins urgents des réfugiés et des demandeurs d'asile;

que tous les Manitobains demandent au gouvernement fédéral d'appuyer adéquatement les collectivités, dont Emerson, qui voient arriver un grand nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés;

que tous les Manitobains veulent que le gouvernement fédéral poursuive ses efforts en vue de protéger la sécurité des Canadiens et de veiller à ce que le Canada demeure un endroit ouvert et accueillant pour tous les nouveaux arrivants,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à demander au gouvernement fédéral d'agir immédiatement pour éliminer le plafond imposé à l'égard des réfugiés parrainés par le secteur privé et suspendre l'Entente sur les tiers pays sûrs conclue avec les États-Unis.

Il s'élève un débat.

M^{me} FONTAINE intervient.

MM. TEITSMA, WIEBE, NESBITT, SWAN et REYES ainsi que M^{mes} LAMOUREUX et KLASSEN posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

MM. SWAN et REYES ainsi que M^{mes} MARCELINO (Logan) et MORLEY-LECOMTE interviennent. M^{me} LAMOUREUX exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N^o 19) — *Loi sur la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba/The Efficiency Manitoba Act*;
(M. le ministre SCHULER)

(N^o 20) — *Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle des corporations de la Couronne/The Crown Corporations Governance and Accountability Act*;
(M. le ministre SCHULER)

(N^o 213) — *Loi sur le don de la vie (modification de la Loi sur les dons de tissus humains)/The Gift of Life Act (Human Tissue Gift Act Amended)*;
(M. FLETCHER)

(N^o 214) — *Loi modifiant la Loi sur les personnes disparues (alerte silver)/The Missing Persons Amendment Act (Silver Alert)*.
(M. ISLEIFSON)

M. le *premier ministre* PALLISTER fait une déclaration au sujet des demandeurs du statut de réfugié au Manitoba.

M^{me} MARCELINO (Logan) et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

L'Assemblée permet à M^{me} SQUIRES, *ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine*, de faire une déclaration au sujet du décès tragique du caporal-chef Alfred Barr, technicien en recherche et sauvetage de l'Aviation royale canadienne basé au 435^e Escadron de transport et de sauvetage à la 17^e Escadre Winnipeg.

M. SWAN et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. GRAYDON, M^{me} FONTAINE, M. YAKIMOSKI, M^{me} LAMOUREUX et M. TEITSMA font des déclarations de député.

Présentation et lecture d'une pétition :

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter celle-ci à appuyer le programme Quartiers vivants! et les collectivités desservies par les sociétés de revitalisation des quartiers en continuant de fournir un financement de base constant à ces sociétés et en augmentant le financement public destiné à des projets et à des initiatives spécifiques.

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la protection des soins de santé offerts aux aînés et aux familles sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* FRIESEN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier le projet de loi 8 — *Loi de 2017 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2017*.

Le débat se poursuit.

M^{mes} MARCELINO (Logan) et FONTAINE, MM. SARAN, MALOWAY et WIEBE ainsi que M. le *ministre* MICKLEFIELD interviennent.

M. SELINGER exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger